

Les discours sur l'enseignement supérieur

La revue *Mots. Les langages du politique* entend publier en 2013 un dossier rassemblant des travaux portant sur les discours de l'enseignement supérieur.

Problématique générale

1. En France et dans l'Union européenne

Le 25 mai 1998, les quatre ministres chargés de l'enseignement supérieur d'Allemagne, de France, de Grande-Bretagne et d'Italie, lors d'un colloque à la Sorbonne, lancent un appel à la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur. Cet appel invite à favoriser les échanges et à faire converger les cursus universitaires vers un cadre de référence commun.

En juin 1999, la déclaration de Bologne (19 juin), signée par 29 pays, initie le processus éponyme, qui se donne comme objectif d'harmoniser les systèmes d'enseignement supérieur européens, d'améliorer leur qualité, leur compétitivité et leur attractivité à l'échelle mondiale, et d'augmenter la mobilité des étudiants, des chercheurs et des personnels au sein de l'Europe. En 2011, 47 Etats sont engagés dans le processus qui concerne l'ensemble des pays du continent européen, y compris la Turquie et la Russie, mais à l'exception de la Biélorussie, de Monaco, de Saint Marin, et du Kosovo.

La mise en œuvre du processus de Bologne va se traduire essentiellement par :

- une réforme des parcours comportant trois paliers : un cycle pré-licence de 3 ans, un cycle post-licence de 5 ans, et le doctorat au bout de 8 ans ;
- la modularisation de l'enseignement allant de pair avec la mise en place du système de « crédits » transférables (les ECTS - *European Credits Transfer System*) entre établissements européens ;
- le développement de compétences et connaissances transversales (langues, technologies de l'information et de la communication).

Parallèlement se met en place une politique de recherche découlant de « la stratégie de Lisbonne » (du nom du conseil européen tenu dans cette ville en 2000), qui prône le développement d'une « économie de la connaissance » basée sur « l'innovation » – politique qui se traduit par une « autonomie » croissante des Universités, par la mise en place de procédures d'évaluation tous azimuts, et par une attention accrue portée à l'insertion professionnelle des étudiants.

Ces deux processus (déclaration de Bologne et stratégie de Lisbonne) ont conduit à un profond remodelage de l'enseignement supérieur européen, salué par certains comme une nécessaire modernisation pour faire face aux défis de la compétition mondiale, critiqué par d'autres comme une marchandisation croissante du savoir et une subordination de la recherche aux impératifs des grands groupes économiques privés.

Ces évolutions rapides ont été accompagnées de nombreuses créations lexicales et discursives (acronymes, phraséologies) : « économie de la connaissance », « Europe du savoir », « lisibilité des parcours et des diplômes », « employabilité des étudiants », et plus récemment, la notion d'excellence, reprise en France avec beaucoup d'insistance, notamment dans les acronymes tels que LABEX (laboratoires d'excellence), initiatives d'excellence (IDEX), EQUIPEX (équipements d'excellence).

2. Mise en résonance

Ce dossier sera ouvert à d'autres problématiques concernant l'enseignement supérieur, notamment dans des pays émergents où l'investissement éducatif à ce niveau se développe considérablement et suscite débats et discours dans les sphères politiques et les médias. Tel est le cas par exemple du Brésil des années Lula (2003-2010). Cette ouverture permettra de mettre en contraste des discours et des argumentations, par exemple sur les questions du financement public ou privé de l'enseignement supérieur, du soutien financier aux étudiants d'origine modeste, des politiques préconisant ou mettant en place une hausse importante des droits d'inscription. Mais elle permettra aussi de souligner des problématiques communes, par exemple sur l'évaluation des enseignements et de la recherche, ou sur le soutien ciblé à des projets novateurs. Grâce à cette diversité géographique, ce dossier devrait permettre de mieux cerner aussi bien les spécificités dues à

des contextes politiques et socio-économiques différents que les représentations communes, construites notamment dans les instances internationales chargées de diffuser des conceptions et des pratiques relatives à l'enseignement supérieur.

3. Corpus mis à l'étude

Les corpus soumis à l'étude pourront être :

- les discours gouvernementaux nationaux, ceux de l'Union européenne (conseils des ministres, Commission européenne), ceux des Nations Unies et notamment de l'UNESCO ;
- les textes officiels mettant en œuvre les politiques éducatives ;
- les débats législatifs nationaux, notamment en France celui relatif au vote de la loi Liberté et Responsabilité des Universités (10 août 2007), sans oublier les débats au Parlement européen ;
- les discours de campagne électorale abordant cette thématique ;
- les discours syndicaux ;
- les discours médiatiques, notamment ceux qui ont rendu compte des mouvements de protestation universitaire qui ont agité l'Europe ;
- les blogs d'acteurs du monde universitaire et les forums sur Internet.

4. Approches possibles

Sans exclure d'autres approches, nous suggérons ici des domaines de recherche possibles :

- les créations lexicales et discursives qui ont accompagné les modifications du paysage de l'enseignement supérieur en Europe ou hors Europe, leur diffusion, leurs emplois argumentatifs dans les discours de politique universitaire, les enjeux de la nomination des processus en cours ;
- les phénomènes dialogiques – gloses, polémiques, détournement d'expressions, etc. – particulièrement actifs autour des dénominations évoquées ;
- les différentes représentations discursives construites par les discours sur l'enseignement supérieur, qu'elles portent sur celui-ci et ses finalités, ou sur les acteurs sociaux concernés ;
- les processus argumentatifs justifiant ou critiquant les politiques mises en œuvre : type d'arguments invoqués, stratégies linguistiques telles que la présupposition ou l'appui sur des discours d'experts, mobilisation de valeurs, etc.

Modalités de soumission

Les contributions pourront prendre la forme d'articles (maximum 40 000 signes tout compris) ou de notes de recherche (maximum 15 000 signes tout compris). Les auteurs soumettront aux trois coordonnateurs, avant le **1^{er} avril 2012**, un avant-projet (3 000 signes maximum tout compris), dont l'acceptation vaudra encouragement mais non pas engagement de publication.

Les contributions devront être proposées aux trois coordinateurs avant le **1^{er} septembre 2012**. Conformément aux règles habituelles de la revue, elles seront préalablement examinées par les coordinateurs du dossier, puis soumises à l'évaluation doublement anonyme de trois lecteurs français ou étrangers de différentes disciplines. Les réponses aux propositions de contributions seront données à leurs auteurs au plus tard **en décembre 2012**, après délibération du Comité éditorial. Les références bibliographiques devront figurer en fin d'article et être mentionnées dans le corps du texte sous la forme : (Machin, 1983). L'usage des caractères italiques sera réservé aux mots et expressions cités en tant que tels, et les guillemets aux énoncés dûment attribués à un auteur, ou à la glose d'un syntagme. Un résumé de cinq lignes et cinq mots-clés seront joints à l'article.

Coordination du dossier

Michèle Monte et Sylvianne Rémi-Giraud
(michele.monte@univ-lyon2.fr, sylviane.remi@univ-lyon2.fr)